



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Question écrite n° 51776

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la tenue de la première conférence d'examen de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel, qui aura lieu du 29 novembre au 4 décembre à Nairobi. La France compte parmi les premiers États parties à la Convention, et a oeuvré pour sa mise en oeuvre. Toutefois, il semble que la teneur de l'intervention de la délégation française, lors de la réunion préparatoire de la conférence d'examen, le 24 septembre dernier, relativise cette position de la France. Ainsi, il souhaite s'assurer que la France honorera bien ses engagements lors du prochain sommet de Nairobi, et poursuivra sa lutte pour l'interdiction complète des mines antipersonnel.

Texte de la réponse

Résolument engagée dans la lutte contre les mines antipersonnel, la France ne peut être qu'extrêmement sensible aux questions soulevées par le député s'agissant, en particulier, de l'importance qui s'attache à poursuivre les efforts en faveur de la mise en oeuvre universelle, pleine et efficace, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines antipersonnel. Premier État membre permanent du Conseil de sécurité à avoir ratifié cet important traité, le 23 juillet 1998, la France l'a mis en oeuvre de façon exemplaire. Depuis 1996, elle a consacré plus de 13 millions d'euros et près de quatre fois plus dans le cadre européen à des actions de déminage et d'assistance aux victimes. Cinq millions d'euros supplémentaires seront alloués au continent africain à compter de 2005. L'essentiel des ressources dont dispose notre pays dans ces domaines est destiné à des programmes portés sur le terrain par handicap international. M. Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, a eu l'occasion de rappeler avec force notre engagement lors de la première conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui s'est réunie à Nairobi, du 29 novembre au 3 décembre 2004. Un plan d'action ambitieux, auquel la France a pris une part active et appréciée, a été adopté à cette occasion. Il fixe pour les cinq années à venir les objectifs prioritaires à atteindre pour parvenir à un monde libéré du fléau des mines antipersonnel. L'universalisation de la Convention d'Ottawa, qui accueille à ce jour 144 États parties, y figure parmi les toutes premières priorités, au même titre que la destruction des stocks, le déminage, l'assistance aux victimes, le renforcement de la coopération internationale et la mobilisation des ressources. Fidèle à ses engagements, la France est déterminée à poursuivre ses efforts en faveur de l'universalisation, la mise en oeuvre et le respect de la Convention d'Ottawa. Elle entend continuer à assumer toutes ses responsabilités, dans l'esprit de partenariat et de dialogue qu'elle entretient avec les agences onusiennes impliquées et les organisations non gouvernementales fédérées sous la bannière de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL - prix Nobel de la paix 1997).

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51776

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9095

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 983